

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 17 JUILLET 2020**  
**A 19h**

L'an deux mille vingt le dix-sept du mois de juillet le Conseil municipal de la commune de MANZAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Manzat, sous la présidence de Monsieur José DA SILVA.

Présents : M et Mme DA SILVA - DOSTREVIE - COUCHARD - DIOGON - MURAT - LESCURE - MARQUET - MADIAURE - PEREIRA - OLLIER - HENOT - ECLACHE - COSTE - VALELIX

Excusé : André Chambreuil

Secrétaire de séance : Lydie Eclache

Compte rendu du 12 juin 2020 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**I - Communauté de Communes : mise à disposition des locaux pour la restauration**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite au transfert de la compétence restauration scolaire à la communauté de communes au 01 janvier 2019, de droit, la commune met gratuitement à disposition de la Communauté de Communes les immeubles relatifs aux cuisines, offices et réfectoire scolaires.

La commune reste propriétaire des bâtiments ou des terrains d'emprise.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

**Le conseil Municipal a approuvé le Procès-Verbal de mise à dispositions de biens pour l'exercice de la compétence restauration scolaire.**

**II - Achat Groupé d'électricité (SIEG)**

La Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a modifié l'article L337-7 du Code de l'Energie avec pour effet, la suppression des Tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les sites dont la puissance souscrite est  $\leq 36$  kVa (tarifs bleu C5 alimentant nos petits bâtiments ou notre éclairage public), induisant l'obligation de mise en concurrence de ces tarifs à compter du 1er janvier 2021.

**Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes par le groupement SIEG-TE63 ELEC 2021 à condition que des prescriptions techniques du cahier des charges de la procédure d'appel d'offres définissent un niveau d'exigence en matière d'achat d'électricité Garantie d'Origine et à Haute Valeur Environnementale, selon une ambition et des modalités qui seront fixées ultérieurement et préparées conjointement avec le SIEG.**

### **III - Travaux**

#### **1) Toilettes publiques**

Monsieur le Maire a rappelé que suite à des actes de vandalismes, les toilettes publiques sont fermées depuis plusieurs mois.

**Le Conseil Municipal a retenu le devis de l'Entreprise Couchard pour un montant de 2818.70 € TTC**

#### **2) Chemins ruraux**

Monsieur le Maire a rappelé que le chemin rural de la Croix au Fromental doit être refait

**Le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise AES pour 12 100 € HT**

### **IV - Informations :**

#### **1) Syndicat Sioule et Morge : Transfert de compétence assainissement**

Monsieur le Maire a rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune a transféré la compétence assainissement au Syndicat Sioule et Morge. Il informe le Conseil qu'afin de finaliser le transfert plusieurs actes devront être validés à l'automne :

- Procès-verbal de mise à disposition par lequel la commune doit mettre à disposition les biens relevant de l'assainissement au Syndicat Mixte de Sioule Morge.
- Transfert du budget assainissement avec les écritures comptables afférentes

#### **2) Appel à projet « école numérique innovante »**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que l'éducation nationale lance un financement pour la mise en place de tableau numérique (TBI) à l'école .

Cet appel à projet concerne les écoles mais ne seront prioritaires que les écoles non équipées.

L'école élémentaire a été équipée en 2012.

Monsieur le Maire a expliqué que le Directeur et la commune vont répondre à cet appel à projet, et que le coût probable d'acquisition des TBI serait entre 20 000 et 25 000 € HT, avec une subvention qui pourrait être de de 8 400 €.

**Le Conseil Municipal a décidé de répondre à l'appel à projet.**

### **V - Questions diverses**

#### **2) Réunions publiques**

Monsieur le Maire a rappelé qu'il sera organisé, avant la fin de l'année, une réunion publique pour l'organisation du temps scolaire et de ce fait sur le Temps périscolaire 2021/2022) et une autre avec les habitants des Cheix pour parler de la sécurité routière dans le village.

#### **3) Vie Associative**

La Commission a fixé la date du 12 septembre 2020 pour la préparation du Forum des Associations et le 6 décembre pour le Marché de Noël.

#### **4) Animations estivales**

Lydie Eclache propose la date du 8 août pour la mise en place d'une animation afin de soutenir les commerçants et l'attractivité locale.